

Agir au quotidien pour le handicap



GRANDLYON
la métropole

Le 1^{er} janvier 2015, une nouvelle collectivité est née. L'innovation ? Rapprocher ceux qui fabriquent la ville et ceux qui accompagnent quotidiennement, ses habitants. C'est une première en France.

MÉTROPOLE DE LYON : L'ACTION PUBLIQUE PLUS EFFICACE ET PLUS LISIBLE

Livret de famille

La Métropole de Lyon s'étend sur le périmètre du Grand Lyon. C'est une nouvelle collectivité territoriale, née de la fusion entre la Communauté urbaine de Lyon et le Conseil général du Rhône. Elle rassemble leurs compétences historiques.

Exemple à suivre

La Métropole a ainsi gagné en moyens d'actions et en cohérence pour continuer à rendre le territoire plus agréable à vivre, plus solidaire et plus humain. Elle est la première collectivité à enrichir les compétences urbaines issues de la Communauté urbaine de Lyon (accessibilité de la voirie aux personnes handicapées, construction de logements adaptés, places de stationnement dédiées, mise en oeuvre de carrefours sonores,...) avec les compétences sociales issues du Département (accompagnement des familles et des personnes, financement et attribution des prestations sociales, actions de santé publique,...).

Un nouveau modèle

La Métropole attire entreprises, talents, nouveaux habitants. Mais pour trouver l'équilibre, il fallait innover. C'est l'objectif de cette nouvelle collectivité : plus d'efficacité dans le déploiement des politiques publiques, plus de lisibilité dans les services apportés aux habitants de son territoire.

La Métropole de Lyon c'est

8 700 agents

59 communes

1,3 million d'habitants

2^e agglomération
de France

Métropole solidaire

La Métropole de Lyon a regroupé sous la bannière « Solidarités » les compétences sociales hier encore assurées pour la plupart par le Département. Recherche d'emploi, modes de garde, logement pour soi ou ses proches en perte d'autonomie, elle se présente comme un guichet unique pour l'information, le conseil et l'accompagnement personnalisé.



Quelles sont les missions de la MDMPH ?

La Maison Départementale-Métropolitaine des Personnes Handicapées est un groupement d'intérêt public comprenant la Métropole de Lyon, le Département, l'État, la Caisse d'Allocations Familiales, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie et la Mutualité Sociale Agricole. Elle évalue les besoins de compensation du handicap et attribue les prestations appropriées.



Retrouvez la liste de toutes les aides sur le site :
www.grandlyon.com/mdmph

Quelles sont les missions des MDR ?

Les maisons du Rhône accueillent, accompagnent et soutiennent tous les habitants du territoire : protection maternelle infantile (PMI), enfance, santé, social, insertion, personnes handicapées, personnes âgées. C'est avec leurs équipes que vous pouvez dialoguer, identifier les aides auxquelles vous avez droit, monter un dossier, accéder à un logement en cas de précarité.

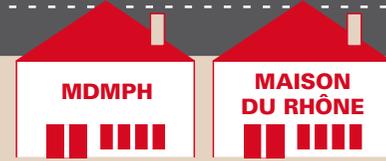
À qui s'adresser ? MDMPH ou MDR ?

Les Maisons du Rhône sont la porte d'entrée pour toutes les démarches (obtention de cartes, prestations, aides à la scolarité ou à l'emploi). C'est avec leurs équipes que les dossiers sont montés avant d'être transmis à la MDMPH. C'est aussi grâce aux MDR que vous pourrez entrer en contact avec les associations susceptibles de vous soutenir. Une fois le dossier construit, les équipes de la MDR et celles de la MDPH travaillent de concert pour évaluer le besoin et y apporter les meilleures réponses.

Handicap : que fait la Métropole de Lyon ?

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la Métropole de Lyon rapproche ceux qui fabriquent la ville et ceux qui accompagnent quotidiennement ses habitants pour construire un territoire plus solidaire et plus humain.

www.grandlyon.com/Handicap



VOS PREMIERS INTERLOCUTEURS

La Métropole proche de chez vous, avec

- la Maison Départementale-Métropolitaine des Personnes Handicapées évalue les besoins de compensation du handicap et facilite les démarches des personnes en situation de handicap

- votre Maison du Rhône identifie les aides auxquelles vous avez droit et vous accompagne dans vos démarches et au montage de votre dossier

SE LOGER La Métropole

- aide à l'hébergement
- porte la convention « santé psychique et logement »
- aide à l'aménagement ou au déménagement d'un logement

ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE

La Métropole

- aide à l'insertion professionnelle par la Reconnaissance de la Qualité du Travailleur Handicapé (RQTH) et à l'orientation professionnelle
- accompagne les 18-25 ans avec

le Fond d'Aides aux Jeunes (FAJ), pour trouver un emploi

- aide à la création ou à la reprise d'une entreprise avec le dispositif « Lyon, ville de l'entrepreneuriat »



LA MOBILITÉ

La Métropole

- rend accessible les transports en commun (via le Sytral), métro, tram, bus équipés : application pour les personnes malvoyantes, installation d'ascenseurs dans les stations de métro, gestion du dispositif Optibus...



INTÉGRATION

SCOLAIRE (COLLÈGE)

- la MDMPH peut orienter les élèves vers les Unités Localisées d'Inclusion Scolaire (ULIS)
- ou attribuer une aide humaine à la scolarité

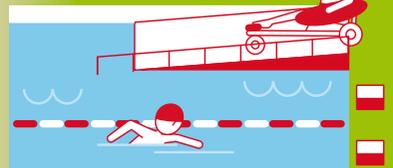
COLLÈGE



LE SPORT POUR TOUS

La Métropole

- soutient financièrement les associations sportives
- favorise l'accès au sport



UNE VOIRIE INTELLIGENTE

La Métropole rend accessible les espaces urbains

- abaisse les trottoirs
- pose les bandes podotactiles
- aménage les carrefours à feux à synthèse vocale
- intègre les places de stationnement pour personnes handicapées

LA CULTURE

La Métropole

- facilite l'accès aux musées, salles de spectacles/concerts

AIDE À DOMICILE

La Métropole finance

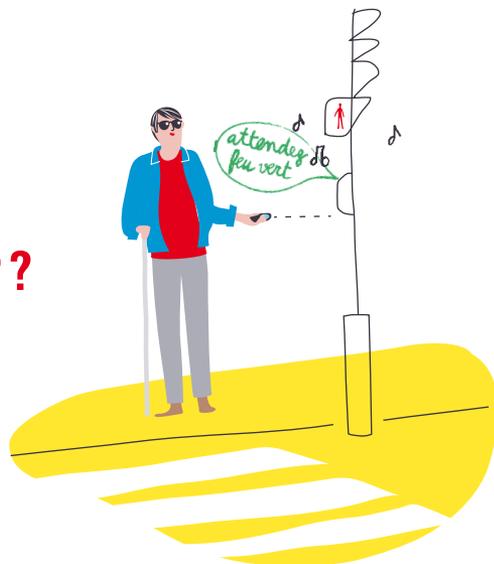
- les aides à domicile pour les actes essentiels de la vie : toilette, habillage...
- une présence de nuit
- un accompagnement pour des sorties

- met en place un accueil personnalisé pour les spectacles hors les murs



QUELLES ACTIONS CONCRÈTES EN FAVEUR DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP ?

Qu'est-ce qu'une « Métropole accueillante pour les personnes handicapées, et où il fait bon vivre pour tous » ? Un territoire sur lequel la collectivité met en œuvre les conditions pour que toutes les personnes handicapées puissent travailler, se déplacer, se cultiver et se loger selon leurs besoins.



La mobilité handi-intelligente

– La Métropole accessible

Pour qu'un trajet simple ne se transforme pas en un parcours du combattant, la Métropole de Lyon a aménagé un réseau de voirie adapté : abaissements et avancées de trottoirs, revêtement de bandes podotactiles au sol, signalétique améliorée, éclairage public approprié.

– Attendez, écoutez, traversez

Pour traverser un passage piéton en toute sécurité lorsqu'on est malvoyant ou aveugle, les feux à synthèse vocale se multiplient dans la Métropole (plus de 1 000). À l'approche d'un carrefour, activez le feu tricolore grâce une télécommande dédiée, disponible gratuitement auprès des mairies du territoire métropolitain. Un message sonore vous indique ensuite comment traverser.

– Les transports en commun optimisés

Méto, bus, tramway, le réseau des TCL est largement accessible aux personnes handicapées.

La présence d'ascenseurs dans les stations de métro, les planchers bas des bus, les rampes d'accès aux trams, les portillons d'accès aux quais font partie des aménagements les plus visibles. Il existe aussi Optibus, le transport personnalisé pour ceux qui ne peuvent pas emprunter le réseau de transport classique. Réservez par téléphone ou internet (04-37-25-24-24 - www.optibus.fr).



Les plus de la Métropole

– L'appli « TCL » permet aux personnes aveugles ou malvoyantes d'entendre les messages diffusés sur les panneaux d'information du métro tels que le temps d'attente et l'état du trafic.

– Assurer les transports des élèves et des étudiants

Pour offrir à tous la même qualité de service, la collectivité prend en charge le transport des élèves et des étudiants handicapés.

- Le versement d'allocations kilométriques pour l'usage d'un véhicule personnel.
- La gratuité des titres de transport.
- La mise à disposition d'un accompagnateur dédié pour les transports de l'enfant.



Les plus de la métropole

– En fonction des besoins, la Métropole étudie la mise en place d'un dispositif personnalisé exceptionnel de transport.

AMÉNAGER LES GRANDS ESPACES ÉDUCATIFS AUSSI

Lieu de formation, le collège est aussi un lieu d'insertion. L'accueil des élèves handicapés par exemple est l'une des prérogatives de la Métropole qui agit à plusieurs niveaux:



– Accès aux bâtiments

Ascenseurs, mobilier spécialisé pour les élèves à mobilité réduite... les mises aux normes sont systématiquement intégrées dans les projets de réhabilitation ou de construction.

– Régime alimentaire

les cantines au diapason. Allergies, intolérances alimentaires... Les établissements qui accueillent un élève handicapé peuvent proposer des menus spécifiques adaptés au régime alimentaire de l'enfant. C'est précisé par le projet d'accueil individualisé (PAI).

– Internet

Le Centre Erasme soutient le projet mené par Handicap International « Apprendre le Net à l'hôpital ». Une démarche destinée à former les personnes handicapées à l'usage d'Internet pendant leur hospitalisation.

La MDMPH et l'intégration scolaire

La Maison
Départementale-
Métropolitaine des
Personnes Handicapées
(MDMPH) accompagne
l'enfant handicapé dans
son intégration scolaire.
Elle peut attribuer par
exemple une aide humaine
à la scolarité au collégien
qui a besoin d'une aide
pour l'installation en
classe ou la manipulation
du matériel.

Travail et handicap

Toute personne dont le handicap réduit les possibilités d'obtenir ou de conserver un emploi peut bénéficier de la RQTH et de l'orientation professionnelle. La reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) permet à la personne de bénéficier de mesures spécifiques en matière d'emploi et de formation professionnelle, afin de lui permettre de trouver ou de conserver un emploi. Selon sa situation, la personne peut être orientée vers le milieu ordinaire de travail si elle est en capacité d'y travailler. Lorsque son handicap le nécessite, la personne est orientée vers le milieu protégé.

– Les jeunes travailleurs, aussi accompagnés

Pour les 18-25 qui rencontrent des difficultés à trouver un emploi, la Métropole accorde un soutien financier à travers le Fond d'aides aux jeunes. Une aide ponctuelle destinée à impulser l'insertion sociale et professionnelle.

DES FINANCEMENTS POUR UN LOGEMENT ADAPTE



L'aide sociale à l'hébergement

Manque de ressources financière pour un accueil de jour, foyer d'hébergement, de vie ou d'accueil médicalisé? La Métropole de Lyon prend en charge les frais d'accueil à travers l'aide sociale à l'hébergement. Elle est accordée sous certaines conditions et s'adresse aux 20-60 ans.

– Quels établissements spécialisés sur le territoire ?

- Les centres d'accueils de jour (CAJ)
- Les foyers d'hébergement pour travailleurs handicapés (FH)
- Les foyers de vie (FDV)
- Les foyers d'accueil médicalisé (FAM)
- Les maisons d'accueil spécialisé (MAS)
- L'accueillant familial



Les plus de la Métropole

– L'annuaire des établissements pour personnes handicapées est accessible sur www.grandlyon.com (rubriques Services, puis Personnes handicapées)

– Santé psychique et logement

Faciliter le logement des personnes en souffrance psychique, c'est la volonté de la Métropole de Lyon, qui a signé la Convention « Santé psychique et logement » (SPEL). Celle-ci fédère les familles, les soignants et les bailleurs sociaux pour une meilleure intégration dans des logements classiques.

– Une aide pour aménager un logement

La Prestation de Compensation du Handicap (PCH) peut financer notamment les besoins liés à la perte d'autonomie des personnes handicapées. Par exemple pour couvrir les dépenses liées à l'aménagement ou au déménagement vers un logement adapté. La Métropole assure le financement direct de la PCH.

– Annuaire en ligne : toutes les informations à connaître

Le site Internet de la Métropole de Lyon (<http://www.grandlyon.com>) met à disposition un annuaire qui recense l'ensemble des adresses des services d'aide et d'accompagnement à domicile.

– Centre Erasme : TIC et maintien à domicile

Un projet expérimental a été mené dans le Rhône autour du maintien à domicile.

Objectif ? Créer un écosystème social numérisé entre la personne âgée ou handicapée, sa famille, ses soignants et ses commerçants, grâce à la mise en place de visiophones permettant l'interaction entre ces différentes personnes.

Etre aidé chez soi à tous les âges

– Ce qu'apporte l'aide à domicile

Avec l'accomplissement de tâches quotidiennes : aide à la toilette et à l'habillage... l'aide à domicile assure son rôle de lien social, qui peut aussi se traduire par l'accompagnement à l'occasion de sorties, voire par une présence de nuit.

LE SPORT ET LA CULTURE HORS DE CHEZ SOI

– Musées : l'accès facilité

Les deux musées gérés par la Métropole de Lyon, proposent l'entrée gratuite pour la personne handicapée et à ses accompagnateurs, ainsi qu'un accueil spécifique pour les personnes handicapées :

- Musées Gallo-Romain de Lyon Fourvière. Une mise à disposition d'un fauteuil roulant + places de parking réservées.

- Musée des Confluences : Un accès à l'ensemble des expositions grâce à des rampes et des ascenseurs qui desservent tous les étages.

– Spectacles : soyez aux premières loges

- Nuits de Fourvière : accès au site, besoin de stationnement ou d'assistance. Précisez vos demandes aux organisateurs : (04 72 38 60 43 et accueil@nuitsdefourviere.fr)

- Fête des Lumières : un parcours spécifique est proposé aux personnes handicapées dans le centre-ville de Lyon, guide à l'appui. Un groupe est réservé aux personnes sourdes avec traduction en LSF le temps d'une soirée.

- Les Nuits Sonores : accès aux scènes musicales, aux bars, aménagement d'un dépôt minute, gratuité également pour les accompagnateurs.



Les plus de la Métropole

– Toutes les personnes handicapées accèdent gratuitement aux sites des spectacles de la Biennale de la danse et aux expositions de la Biennale d'Art contemporain.

- Festival Lumière. Des accès privilégiés sur des estrades dédiées sont aménagés spécialement pour les personnes handicapées à l'occasion des projections de films.

- Journées européennes du patrimoine. Parmi les 400 sites ouverts au public, nombreux sont ceux dont l'accès est possible aux personnes handicapées. Selon le type de site, des équipements auditifs et un accueil spécifique sont possibles.

- Woodstower. Le grand Parc de Miribel Jonage qui accueille chaque été cette manifestation propose un accueil spécifique à travers son « Espace accessibilité » piloté par l'Association de Médiation pour l'Accessibilité aux Arts et à la Culture (Amaac). Un bénévole parlant la langue des signes guide les personnes sourdes et malentendantes. Il est entouré de bénévoles chargés d'accompagner les personnes qui le souhaitent dans leurs déplacements (personnes à mobilité réduite avec fauteuil, personnes malvoyantes).

– Le sport et le handicap

La Métropole finance le surcoût lié à une activité ou à un séjour sportif. Elle soutient financièrement les associations sportives du territoire.

Le comité départemental handisport du Rhône, a pour objectif d'organiser, de développer, de coordonner et de contrôler la pratique des activités physiques et sportives des personnes handicapées. Pour en savoir plus : www.comitehandisport69.fr

POUR RENCONTRER L'ÉQUIPE D'UNE MAISON DU RHÔNE

Bron

4 rue Paul Pic
69500 Bron
04 72 15 64 00

Caluire

71-73 rue François Peissel
69300 Caluire et Cuire
04 78 98 90 80

Décines Charpieu

5 place François Mitterrand
69150 Décines Charpieu
04 72 05 67 00

Écully

10 chemin Jean-Marie Vianney
69130 Écully
04 72 86 04 90

Givors

8 passage Bonnefond - ZAC du Garon
69700 Givors
04 72 49 14 00

Irigny

8 rue du 8 mai 1945
69540 Irigny
04 72 30 11 06

Limonest

47 place Décurel
69760 Limonest
04 72 78 34 70

Lyon 1^{er}

18 rue Neyret
69001 Lyon
04 72 10 96 30

Lyon 2^e

9 b rue Sainte Hélène
69002 Lyon
04 72 61 71 43

Lyon 3^e

149 rue Pierre Corneille
69003 Lyon
04 72 61 74 81

Lyon 4^e

51 rue Deleuvre
69004 Lyon
04 78 29 88 20

Lyon 5^e

5 bis rue Cleberg
69005 Lyon
04 72 40 20 08

Lyon 6^e

52 avenue Maréchal Foch
69006 Lyon
04 72 69 56 30

Lyon 7^e sud

45 rue Felix Brun
69007 Lyon
04 72 71 66 80

Lyon 8^e est

1 place Latarget
69008 Lyon
04 72 78 80 60

Lyon 9^e

15 rue de Bourgogne
69009 Lyon
04 72 53 64 00

Meyzieu

24 avenue Lucien Buisson
69330 Meyzieu
04 72 45 06 20

Neuville-sur-Saône

2 avenue Marie-Thérèse Prost
69250 Neuville-sur-Saône
04 78 91 78 64

Oullins

17 rue Tupin
69600 Oullins
04 72 66 34 90

Rillieux-la-Pape

22 avenue Général Leclerc
69140 Rillieux-la-Pape
04 72 01 82 30

Sainte-Foy-lès-Lyon

4 chemin de Montray
69110 Sainte-Foy-lès-Lyon
04 72 16 32 40

Saint-Fons

5 rue du Bourrelrier
69190 Saint-Fons
04 72 89 03 30

Saint-Genis-Laval

102 b avenue Georges Clemenceau
69230 Saint-Genis-Laval
04 78 56 04 88

Saint-Priest

21 rue Maréchal Leclerc
69800 Saint-Priest
04 78 20 07 11

Tassin-la-Demi-Lune

119-121 avenue Charles-de-Gaulle
69160 Tassin-la-Demi-Lune
04 78 34 26 96

Vaulx-en-Velin

23 rue Condorcet - Îlot A
69120 Vaulx-en-Velin
04 78 79 52 40

Vénissieux-nord

3 bis place Grand clément
69200 Vénissieux
04 72 90 02 00

Vénissieux-sud

2 bis av Marcel Cachin
69200 Vénissieux
04 72 89 03 20

Villeurbanne centre

Square Pellet / 74 cours Émile Zola
69100 Villeurbanne
04 72 65 25 92

Villeurbanne nord

64 rue du 8 mai 1945
69100 Villeurbanne
04 37 48 48 10

Villeurbanne sud

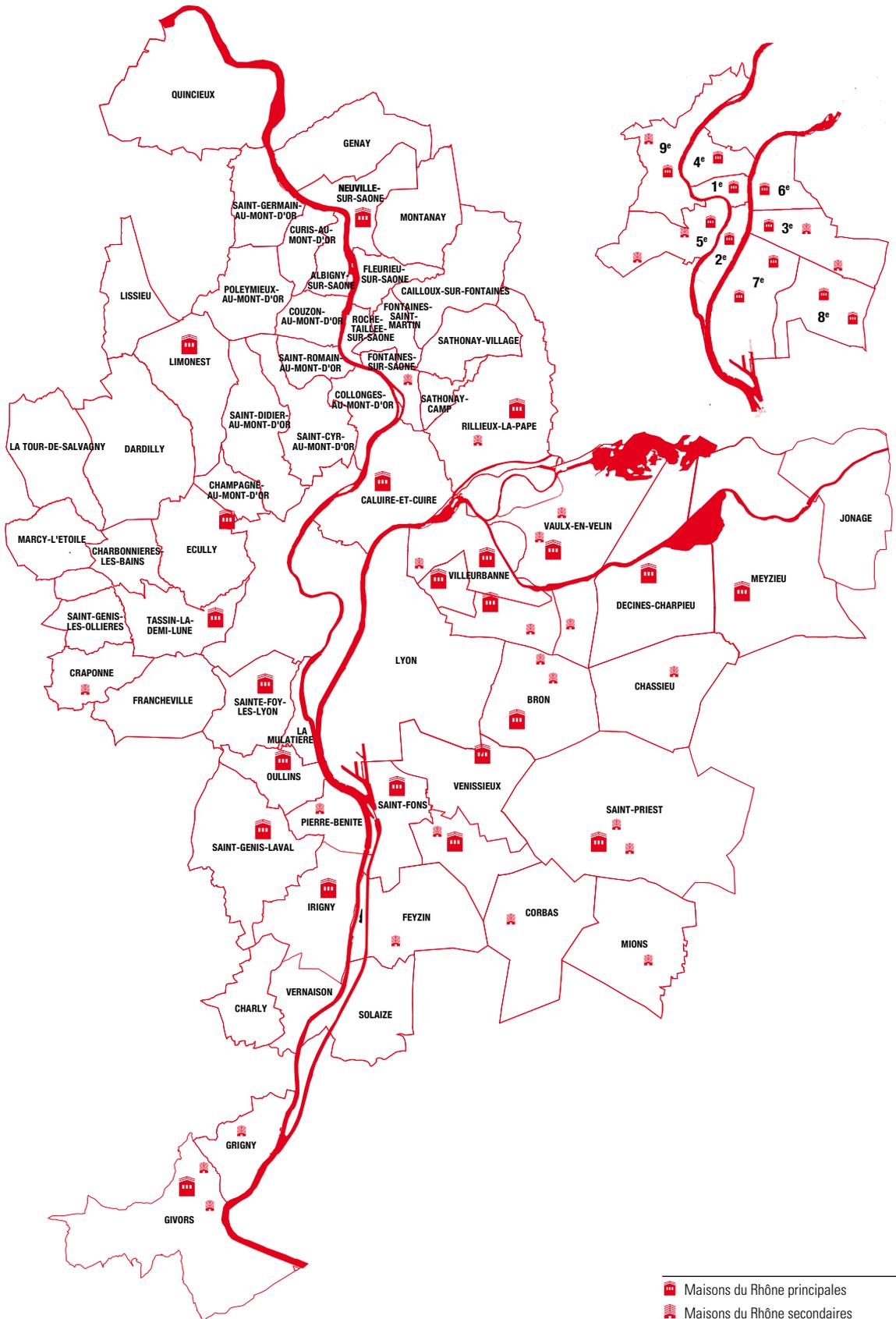
30 rue de la Baisse
69100 Villeurbanne
04 72 65 25 90

Pour contacter la Maison Départementale-Métropolitaine des Personnes Handicapées

146 rue Pierre Corneille 69003 Lyon

Ouvert du lundi au vendredi de 8 h 30
à 12 heures et de 13 h 30 à 16 h 30

handicap@grandlyon.com



 Maisons du Rhône principales
 Maisons du Rhône secondaires

Métropole de Lyon

20, rue du Lac

CS 33569 - 69505 Lyon Cedex 03

Tél : 04 78 63 40 40

GRANDLYON
la métropole